



## FICHE DESCRIPTIVE DE POSTE

**REF. EMPLOI : 036-2019/DGF/SGRP**

**Nous recherchons pour**

**L'AGENCE NATIONALE DES FRÉQUENCES  
DIRECTION DE LA GESTION DES FREQUENCES  
78 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE  
94700 MAISONS-ALFORT CEDEX**

MÉTRO 8 : MAISONS ALFORT STADE ou ÉCOLE VÉTÉRINAIRE  
RER D : Station MAISONS ALFORT/ALFORTVILLE

**Un(une) gestionnaire administratif radio fréquences  
(gestion des demandes d'autorisation d'utilisation de fréquences )  
pour un contrat à durée déterminée de deux ans**

### **CONTENU DE L'EMPLOI**

**Contexte.** Créée par la loi de réglementation des télécommunications (n°96-659 du 26/07/96), l'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public à caractère administratif rattaché aux ministères économiques et financiers, sous tutelle de la Direction générale des entreprises. Elle compte environ 300 agents, fonctionnaires et contractuels de droit public, œuvrant pour ses 6 Directions et répartis dans six services régionaux, deux pôles, un centre de contrôle international et des antennes en COM et DOM. Le décret n°96-1178 du 27/12/96 fixe les dispositions générales, les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'ANFR. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site web de l'Agence ([www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)).

**Le SGRP de la DGF.** Les autorisations d'utilisation de fréquences pour les réseaux mobiles professionnels sont attribuées en fonction de leurs prérogatives par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). Dans le cadre de conventions, l'ANFR assure ainsi l'instruction des demandes d'autorisation, l'identification éventuelle des fréquences, la déclaration des stations et l'enregistrement des assignations de fréquences dans les bases de données notariales tenues par l'Agence. Le Directeur général de l'ANFR est par ailleurs ordonnateur des redevances relatives à certaines autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'ARCEP.

A ce jour, l'Agence gère près de 25 000 réseaux mobiles professionnels et instruit annuellement plus de 6 000 demandes d'autorisation d'utilisation fréquences.

Le service de gestion des réseaux professionnels (SGRP), rattaché au Directeur de la gestion des fréquences, prend en charge l'ensemble des activités précitées, tout en respectant les exigences de qualité et de délai spécifiées. Ce service est composé de deux départements dont celui chargé des aspects administratifs des autorisations d'utilisation de fréquences (Département Gestion des Autorisations et des Sites)

**Le poste.** Sous la responsabilité du chef de département concerné (DGAS) qui comporte 9 agents, le/la titulaire du poste devra en particulier :

- contrôler et mettre à jour les Tiers siretisés ou non pour l'ordonnancement des redevances radioélectriques
- procéder à diverses notifications administratives (courriers / duplicata d'autorisation, relevés de redevances)
- participer à la gestion électronique des documents afférents aux demandes (exploitation et archivage) ;
- assurer la gestion administrative des autorisations d'utilisation de fréquences, en lien avec les demandeurs et utilisateurs de fréquences (enregistrement des demandes, vérification des tiers, complétude des informations)
- préparer prioritairement les projets de décision individuelle à soumettre à l'ARCEP concernant les réseaux les plus denses ou utilisant des fréquences alloties.

Ce poste pourrait évoluer selon la nature des progiciels utilisés.

**PROFIL DU CANDIDAT/ DE LA CANDIDATE :**

- agent contractuel titulaire d'un baccalauréat professionnel ou BTS ou DUT (expérience fort appréciée)
- le/la candidat(e) devra être capable de s'intégrer dans un environnement multitâche et faire preuve de rigueur dans l'exécution des actions confiées ;
- il/elle devra être en capacité de dialoguer avec les acteurs extérieurs (demandeurs ; payeurs, installateurs) et les autres agents du SGRP ou du département chargé de la facturation.

*Si vous êtes intéressé(e), merci de faire parvenir votre CV et votre lettre de motivation exclusivement à l'adresse suivante : [rh-candidatures@anfr.fr](mailto:rh-candidatures@anfr.fr)*

***Seuls les dossiers de candidature complets et transmis à l'adresse indiquée ci-dessus seront examinés.***

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

|              |  |                    |
|--------------|--|--------------------|
| M. MAIGRON   | Directeur de la gestion des fréquences                     | ☎ : 01 45 18 72 30 |
| M. BRIAL     | Chef du service de gestion des réseaux professionnels      | ☎ : 01 45 18 77 33 |
| Mme BEAUMONT | Cheffe du service des Ressources Humaines                  | ☎ : 01 45 18 72 06 |
| M. VINYALS   | Chef du département gestion des autorisations et des sites | ☎ : 01 45 18 77 35 |

**Date de disponibilité du poste : 01/10/19**

**Date de diffusion de l'emploi : 27/08/2019**

**Date limite de réception des candidatures : 13/09/2019**